

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Plan pauvreté : convention relative à l'expérimentation d'un lieu d'accueil spécialisé pour les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Accès conseil.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association Accès conseil un financement d'un montant de 215 165 € dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au présent rapport.

Cette dépense d'un coût total de 215 165 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**